Centre
de services scolaire
des Draveurs
Québec

Normes et modalités[1] en évaluation des apprentissages

Année scolaire 2026-2027

École l'Équipage

Entrée en vigueur : Année scolaire 2026-2027

Date approuvée par la direction sous proposition des enseignants concernés : mai 2025

[1] *Ce qui conduit les acteurs des milieux scolaires à déterminer ce qu'ils doivent faire pour que la vision de l'évaluation préconisée par le Ministère imprègne les pratiques éducatives de l'école et qui mérite d'être discuté et partagé entre collègues, avec les parents et les élèves.*



Le renouvellement de l'encadrement local en évaluation des apprentissages s'inscrit sous le signe de la concertation entre le centre de services scolaire et les écoles, d'abord par souci d'efficacité et, ensuite, en vue d'accroître l'harmonisation entre les choix relatifs à l'évaluation. (MEQ, 2005)

À notre école, nous établissons notre cadre en évaluation des apprentissages en considérant nos valeurs qui teintent nos actions, la bienveillance, la collaboration et le respect. Nous croyons que le bien-être de l'élève et la progression de ses apprentissages doivent être au centre de nos décisions pédagogiques. Comme chaque élève est notre élève, la cohérence et l'arrimage des pratiques entre les niveaux doivent guider tous les enseignants.

Information générale sur les responsabilités de l'école dans l'encadrement local selon la loi sur l'instruction publique :

Avant de débuter, notre équipe s'est questionné:

- *Sur quels principes devraient s'appuyer les normes et les modalités en évaluation des apprentissages ?*
- *Quel est le rôle du centre de services scolaire dans l'établissement des normes et des modalités d'évaluation qui relèvent de l'école?*
- *Quels sont les documents ministériels à considérer pour l'établissement des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages?*
- *Qui sera touché par l'application des normes et des modalités d'évaluation ?*

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages
LIP 96.15 *Sur proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :*
4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au RP et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la CS;

. Planification
•Prise d'information et interprétation
•Jugement
•Décision/action
•Communication
•Qualité de la langue
•Règles sur le cheminement scolaire (Classement et passage du préscolaire au 1er cycle du primaire et d'un cycle à l'autre au primaire selon les normes fixées par la CS)

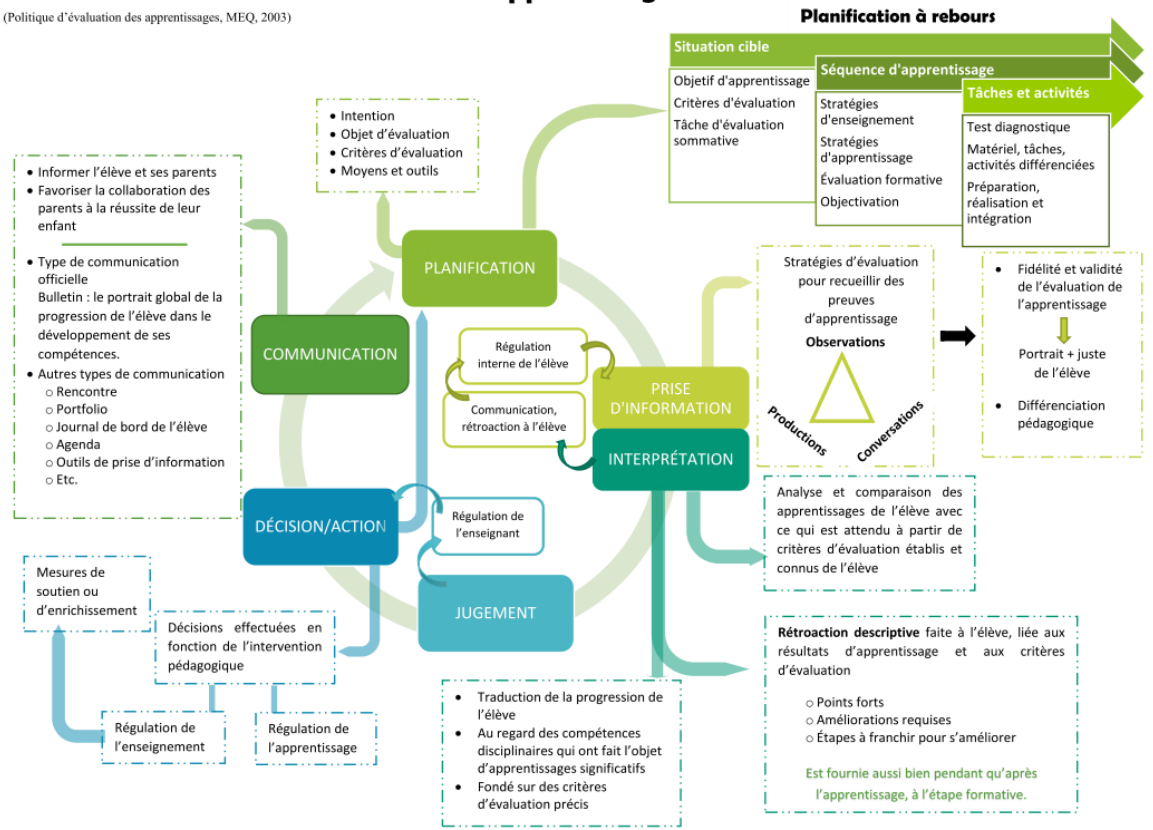
Communications prévues au Régime pédagogique :
Communiquer avec les parents au moins une fois par mois lorsque l'élève rencontre des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement.
Informer les parents et les élèves de la pondération des épreuves dès le début de l'année scolaire
Renseigner les parents et les élèves concernant les épreuves dès leur disponibilité

LIP 96.15 *Sur proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés, le directeur de l'école:*
5° approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le RP;

- .

La démarche d'évaluation en aide à l'apprentissage

(Politique d'évaluation des apprentissages, MEQ, 2003)



Formation IP, Marie-Pier Astell, Conseillère pédagogique – Sanction des études, Mesure et évaluation, Service des ressources éducatives, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, Février 2018.

2. PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. LA PLANIFICATION

Normes	Modalités
1.1. La planification est une responsabilité partagée par l'équipe-école, en tenant compte des encadrements légaux notamment les cadres d'évaluation.	1.1.1 Les enseignants ont le souci de planifier des évaluations en continu à l'aide d'outils variés en tenant compte de l'alignement curriculaire (objectif, enseignement et tâche évaluative). 1.1.2 Les enseignants peuvent se rencontrer par cycle ou par niveau afin de faire la planification globale. 1.1.3 Chaque enseignant établit sa propre planification à partir de la planification globale. 1.1.4 Chaque enseignant peut choisir ses tâches évaluatives et il peut y avoir un partage entre collègues, sous toutes réserves des épreuves imposées par le Ministère ou le Centre de services scolaire selon leurs rôles respectifs. 1.1.5 Au primaire, les enseignants peuvent utiliser une évaluation commune en fin d'année, plus particulièrement en fin de cycle.
1.2. L'évaluation des apprentissages prend sa source dans les attentes du Programme de formation de l'école québécoise.	1.2.1 Au préscolaire, l'évaluation se fait tout au long de l'année sur l'ensemble des compétences du programme. Certaines composantes seront ciblées selon la séquence de planification des enseignants. 1.2.2 Au primaire, le régime pédagogique demande aux enseignants d'évaluer toutes les matières à chaque bulletin, sauf qu'il y a des modalités d'application progressive proposée par le ministre dans l'Instruction annuelle. Chaque enseignant s'inspire de ces modalités pour faire des choix d'évaluations judicieux appliqués au contexte de sa classe. 1.2.3 La planification des évaluations des enseignants s'appuie sur les contenus enseignés provenant du Programme de formation de l'école québécoise (pour le primaire : progression des apprentissages, cadre d'évaluation, attentes de fin de cycle, etc.)

	1.2.4 La planification des outils d'évaluation est en continuité avec les enseignements. L'enseignant précise à ses élèves les critères d'évaluation. Les évaluations sont de deux types : l'évaluation en aide à l'apprentissage et l'évaluation en reconnaissance des compétences. Celles-ci doivent être variées, pertinentes et en nombre suffisant afin d'avoir des traces représentatives des apprentissages des élèves.
1.3. La différenciation fait partie intégrante de la planification en collaboration avec les services complémentaires de l'école.	1.3.1 Les enseignants varient les stratégies d'évaluation afin d'avoir des traces pour l'ensemble des élèves. 1.3.2 L'enseignant adapte la planification de l'évaluation en tenant compte de la situation particulière de certains élèves dont ceux ayant un plan d'intervention. Le comité d'intervention doit veiller à l'application des mesures au plan d'intervention.
1.4. La planification globale inclut les compétences autres.	1.4.1 Les titulaires de classe doivent évaluer les compétences autres. Ils peuvent consulter les spécialistes afin de porter le jugement final. 1.4.2 Chaque compétence doit être évaluée au moins une fois dans le parcours de l'enfant. 1.4.3 Un tableau de séquences de communications est utilisé pour planifier annuellement les compétences, en fonction des étapes du bulletin.

2. LA PRISE D'INFORMATION ET L'INTERPRÉTATION

Normes		Modalités	
2.1	***La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.***	2.1.1	Au préscolaire, l'observation est le moyen privilégié et porte principalement sur les comportements, les interactions, les attitudes, les démarches, les stratégies et les réalisations des élèves.
		2.1.2	L'enseignant a recourt à des évaluations formelles et informelles pour recueillir des données tout au long de l'année. Par exemple, il conserve des traces des apprentissages en utilisant des grilles d'observations, tableau de consignation, portfolio, auto-évaluation, manipulation, présentation, atelier, lecture interactive, lecture à deux, entretien, entrevue, questionnement à l'oral, jogging mathématique et français, carnet de lecture, billet de lecture, projet multidisciplinaire, examen, exerciseur, etc.
		2.1.3	Les stratégies évaluatives peuvent prendre leur source au travers de l'observation, la conversation ou la production (exercices de tout genre).
2.2	***L'enseignant a la responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation.***	2.2.1	L'enseignant utilise et met en pratique les outils prévus afin de respecter la planification établie individuellement ou en équipe.
2.3	***La prise d'information se fait en cours d'apprentissage, en fin d'année ou en fin de cycle.***	2.3.1	L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités régulières de la classe au début, au milieu et à la fin du cycle.
2.4	***L'interprétation des données se fonde sur les critères d'évaluation des compétences du Programme de formation de l'école québécoise.***	2.4.1	L'enseignant consigne et interprète l'information relative aux apprentissages de ses élèves de façon constante et périodique, en fonction des encadrements légaux (cadre d'évaluation, etc.) et les échelles de niveaux de compétences proposées par le ministère.

3. LE JUGEMENT

Référence à retenir à notre école: [(1) L'évaluation d'une compétence - YouTube]

Normes	*Modalités*
3.1 Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui, au besoin, peut être partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-école.	3.1.1 En cours de cycle, l'enseignant porte son jugement sur le niveau de développement des compétences en cours de cycle et à la fin du cycle. 3.1.2 Lorsque l'enseignant n'a pas les données nécessaires pour exercer son jugement, il peut consulter les intervenants nommés au plan d'intervention, l'équipe des services complémentaires et les enseignants qui ont contribué de différentes façons au développement d'une même compétence chez l'élève.
3.2 Le jugement repose sur la prise d'information et l'interprétation des données à la fin de chacune des étapes du cycle à partir des critères d'évaluation et des attentes du programme de formation.	3.2.1 Pour chacune des situations d'évaluation proposées, l'enseignant porte un jugement en attribuant une valeur aux apprentissages démontrés, en lien avec les critères d'évaluation retenus. 3.2.2 L'enseignant peut porter son jugement final en s'appuyant principalement sur les dernières traces recueillies pour chacune des compétences.

4. LA DÉCISION-ACTION

Normes		Modalités	
4.1	***L'enseignant accompagne l'élève dans la régulation de ses apprentissages.***	4.1.1	L'enseignant procure à l'élève l'occasion de faire des prises de conscience, de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et d'adopter des moyens pour les relever, par exemple, portfolio, auto-évaluation, entrevue, entretien, billet de sortie, questionnement, etc.
4.2	***En cours de cycle, l'enseignant utilise différents moyens pédagogiques pour soutenir l'élève dans sa progression.***	4.2.1	En début d'année, la direction et le service complémentaire informent les enseignants des élèves ayant des besoins particuliers.
		4.2.2	Par la suite, l'enseignant concerné dresse un portrait diagnostic des apprentissages des élèves et détermine les actions pédagogiques à mener (portrait de classe).
		4.2.3	Tout au long de l'année, l'enseignant fournit de la rétroaction à ses élèves afin qu'ils définissent leurs forces et leurs défis pour les soutenir dans leur rôle d'élève.
		4.2.4	Pour les élèves qui vivent des défis particuliers sur le plan des apprentissages, l'enseignant, offre de la récupération ou différents moyens qui peuvent répondre à leurs besoins.
		4.2.5	Pour les élèves qui dépassent les attentes du programme, l'enseignant peut fournir de l'enrichissement, un plan de travail, des projets particuliers ou leur proposer de devenir pair aidant.
4.3	***À la fin de l'année, le personnel concerné s'entend sur le processus de classement.***	4.3.1	Le classement est effectué en fonction de la réalité du milieu et des besoins de l'élève.
		4.3.2	Les rencontres de passage entre les cycles sont préconisées pour le partage d'informations entre les enseignants.
		4.3.3	En fin d'année, les enseignants peuvent remplir le portrait des élèves en utilisant différents outils pour effectuer le classement des élèves (synthèse de la situation, plan d'intervention,

	notes évolutives, etc.). Les enseignantes du préscolaire forment aussi les groupes selon les observations obtenues lors de la période d'admission et lors des activités d'accueil. 4.3.4 La direction effectue le classement des élèves en tenant compte des normes établies et de la recommandation des enseignants (trajectoire préscolaire-primaire, trajectoire primaire-secondaire, présentation d'élèves en classe spécialisée, etc.). 4.3.5 Selon les résultats de l'élève, le comité d'intervention peut prendre la décision d'élaborer des objectifs dans un plan d'intervention ou rencontrer les parents afin de discuter s'il reprend l'année en cours ou s'il passe au niveau supérieur.

5. LA COMMUNICATION

Normes	Modalités
5.1 Chaque année, l'élève et ses parents sont informés des apprentissages réalisés.	5.1.1 L'appréciation globale de la tâche sur les travaux est communiquée sous forme quantitative ou qualitative, c'est-à-dire en pourcentage, chiffre, réussite/non-réussite, couleur, lettre, commentaires, etc. 5.1.2 La première communication de chaque année donne des informations sur l'intégration dans la classe en lien avec les apprentissages et le comportement de l'élève pour dresser un portrait général. 5.1.3 Deux rencontres de parents sont organisées au cours de l'année. La première sera pour tous les parents et la deuxième sera fixée sur rendez-vous seulement. 5.1.4 Les parents seront informés par des communications et des bulletins officiels selon le calendrier scolaire. 5.1.5 Chaque compétence disciplinaire au bulletin fait l'objet d'une appréciation selon la fréquence prescrite par l'instruction annuelle.
5.2 L'enseignant utilise des moyens de communication variés autres que les communications officielles.	5.2.1 L'équipe concernée utilise différents moyens pour informer les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant et sur les comportements observés. Exemples : notes à l'agenda, courriels, appels téléphoniques, Mozaïk Portail, annotations des travaux, cahier de suivi quotidien, application web, etc. 5.2.2 Une communication mensuelle, verbale ou écrite, avec les parents des élèves qui ont une difficulté académique ou comportementale qui laisse présager un risque pour sa réussite est prévue par l'enseignant selon les modalités qu'il détermine pertinentes dans la situation.

6. QUALITÉ DE LA LANGUE

Normes	Modalités
6.1 À l'école, nous reconnaissons l'importance de la qualité de la langue écrite et parlée.	6.1.1 Les enseignants précisent aux élèves les critères relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur des situations d'apprentissages et d'évaluations proposées. 6.1.2 Les élèves de chaque cycle sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école. 6.1.3 Dans d'autres matières que le français, nous favorisons la rétroaction lorsque les élèves doivent produire des textes et communiquer oralement.

4. LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

Règles sur le cheminement scolaire (passage et classement) :

- Sont une ligne directrice quant au cheminement des élèves à l'école primaire et secondaire.
- Sont établies en fonction des exigences relatives à la poursuite des apprentissages dans un cycle supérieur, un ordre d'enseignement supérieur ou une classe supérieure.
- Tiennent compte des besoins des élèves, de leurs centres d'intérêt ou de leurs objectifs de formation.
- Respectent le cadre légal et réglementaire qui balise l'évaluation des apprentissages et le cheminement des élèves.
- Peuvent être révisées au besoin.
- S'inscrivent en concordance avec le Programme de formation de l'école québécoise.
- S'appuient sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire.

Règles de classement :

- Les décisions sur le cheminement scolaire (classement) relèvent de la direction de l'école et sont prises en concertation avec les intervenants concernés.
- Dans le cas où il y a un changement d'école, la responsabilité du classement doit relever de la direction de l'école qui reçoit l'élève.
- Les décisions sur le cheminement scolaire (classement) sont prises en tenant compte des décisions relatives au passage et aux besoins de l'élève.
- Toute décision sur le classement doit être revue à la lumière des constats sur les apprentissages et en tenant compte de la situation de l'élève en cours de cycle.
- Les parents sont informés de la décision sur le classement.

Date : année 2025-2026

Normes et modalités d'évaluation

Dans notre école, l'évaluation des apprentissages est….

1. PLANIFICATION

Responsabilité partagée par l'équipe-école, en tenant compte des encadrements légaux.

Les enseignants varient les stratégies d'évaluation afin d'avoir plusieurs traces pour l'ensemble des élèves.

L'évaluation se fait tout au long des apprentissages de l'élève.

2.1 PRISE D'INFORMATION

Se fait tout au long de l'année par des observations, des conversations et des productions autant en situation d'apprentissage qu'en situation d'évaluation.

Se fait en tenant compte des besoins des élèves

2.2 INTERPRÉTATION

L'enseignant compare les traces des apprentissages de chaque élève avec les attentes du Programme selon les critères d'évaluation prescrits par le ministère de l'Éducation.

3. JUGEMENT

L'enseignant porte son jugement sur l'état des apprentissages, qui mèneront à l'acquisition des compétences évaluées en fin de cycle.

4. DÉCISION – ACTION

L'enseignant implique l'élève dans ses apprentissages en l'informant régulièrement de son cheminement, ses forces et ses défis.

Le classement de l'élève est déterminé en collaboration avec les divers intervenants. La décision finale revient à la direction.

5. COMMUNICATION

Chaque année, l'élève et ses parents sont informés des apprentissages réalisés.

L'appréciation de la tâche sur les travaux est communiquée sous forme quantitative ou qualitative, c'est-à-dire en pourcentage, chiffre, réussite/non-réussite, couleur, lettre, commentaires, etc.
Au préscolaire, l'appréciation de la tâche est toujours communiquée sous forme qualitative.



QUALITÉ DE LA LANGUE

Nous reconnaissons l'importance de la qualité de la langue écrite et parlée. Nous favorisons la rétroaction dans toutes les situations d'apprentissage.

*S*équences de communication au bulletin

PRÉSCOLAIRE 2026-2027 – Préscolaire

Au préscolaire, l'observation est le moyen privilégié et porte principalement sur les comportements, les interactions, les attitudes, les démarches, les stratégies et les réalisations des enfants. L'observation a lieu tout au long de la journée, autant dans les routines quotidiennes, les activités proposées, etc.

Domaines de développement	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**
Accroître son développement physique et moteur (physique et moteur)	✓		✓
Construire sa conscience de soi (affectif)	✓		✓
Vivre des relations harmonieuses avec les autres (social)	✓		✓
Communiquer à l'oral et à l'écrit (langagier)		✓	✓
Découvrir le monde qui l'entoure (cognitif)		✓	✓

Séquence de communication au bulletin – École l'Équipage

PRIMAIRE 2026-2027 – Premier cycle

L'évaluation des élèves de première et deuxième année se fait à plusieurs moments pendant l'année. Vers la fin des étapes, une plus grande concentration d'évaluations est présente pour avoir un portrait complet des apprentissages selon les crochets notés dans les colonnes %. Des commentaires (C) peuvent être ajoutés pour préciser le résultat ou donner de l'information lorsqu'il y a absence de résultat. Pour les élèves de deuxième année, l'épreuve du centre de services scolaire en lecture à la troisième étape vaut 10% de la 3e étape.

			Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année							
			Étape 1		Étape 2		Étape 3			Étape 1		Étape 2		Étape 3			
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			%	C	%	C	%	C	*Précisions sur les commentaires*	%	C	%	C	%	C	***CSSD***	*Précisions sur les commentaires*
Français	1.Lire	50		✓	✓		✓		*Commentaire suggéré à l'étape 1 pour l'élève en difficulté*	✓		✓		✓		10%	
	2.Écrire	30		✓	✓		✓				✓	✓		✓			*Commentaire suggéré à l'étape 1 pour l'élève en difficulté*
	3.Communiquer oralement	20	✓				✓			✓		✓		✓			
Math	1.Résoudre des situations-problèmes	20		✓	✓		✓				✓	✓		✓			
	2.Raisonner	80	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
Anglais	1.Comprendre des textes entendus	60		✓(1)	✓		✓		*Les commentaires de l'étape 1 porteront sur l'apprentissage global.*		✓(1)	✓		✓			*Les commentaires de l'étape 1 porteront sur l'apprentissage global.*
	2.Communiquer oralement en anglais	40		✓(1)	✓		✓				✓(1)	✓		✓			
Éducation physique et à la santé 1. *Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%)* 2. *Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%)* 3. *Adopter un mode de vie sain et actif (33%)*		100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Culture et citoyenneté québécoise *Explorer des réalité culturelles*		100			✓		✓					✓		✓			
Arts plastiques 1. *Créer des images personnelles et médiatiques (70%)* 2. *Apprécier des images (30%)*		100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Musique 1. *Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)* 2. *Apprécier des œuvres musicales (30%)*		100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Autres compétences	Savoir communiquer			✓							✓						
	Organiser son travail							✓							✓		
	Travailler en équipe																

Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année								
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		CSSD	Précisions sur les commentaires
		%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
	Exercer son jugement critique															

Séquence de communication au bulletin – École l'Équipage

PRIMAIRE 2026-2027 – Deuxième cycle

L'évaluation des élèves de troisième et quatrième année se fait à plusieurs moments pendant l'année. Vers la fin des étapes, une plus grande concentration d'évaluation est présente pour avoir un portrait complet des apprentissages selon les crochets notés dans les colonnes %. Des commentaires (C) peuvent être ajoutés pour préciser le résultat ou donner de l'information lorsqu'il y a absence de résultat. À la fin de la quatrième année, le ministère de l'Éducation (ME) impose une épreuve en français (lecture et écriture) valant 20% de l'année. De plus, le centre de services scolaire donne une épreuve en mathématique qui inclut les deux compétences dans un soucis de régulation des pratiques et celle-ci vaut 20% de la dernière étape.

Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année							
			Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ	Précisions sur les commentaires
			%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Français	1.Lire	50	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	2.Écrire	30	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	3.Communiquer oralement	20	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
Math	1.Résoudre des situations-problèmes	30		✓	✓		✓				✓	✓		✓ + Exam CSSD			
	2.Raisonner	70	✓		✓		✓			✓		✓		✓ + Exam CSSD			
Anglais	1. Interagir oralement en anglais	50		✓ (1)	✓		✓		Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.		✓ (1)	✓		✓			Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.
	2. Comprendre des textes lus et entendus	35		✓ (1)	✓		✓				✓ (1)	✓		✓			
	3. Écrire de textes	15		✓ (1)	✓		✓				✓ (1)	✓		✓			
Science et technologie 4. *Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique* 5. *Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie* 6. *Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie*		100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			

Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année								
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ	Précisions sur les commentaires
		%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté 1. *Lire l'organisation d'une société sur un territoire* 2. *Interpréter le changement dans une société et sur son territoire* 3. *S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire*	100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
Éducation physique et à la santé 1. *Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%)* 2. *Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%)* 3. *Adopter un mode de vie sain et actif (33%)*	100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Culture et citoyenneté québécoise *Examiner des réalité culturelles*	100			✓		✓					✓		✓			
Arts plastiques 3. *Créer des images personnelles et médiatiques (70%)* 4. *Apprécier des images (30%)*	100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Musique 3. *Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)* 4. *Apprécier des œuvres musicales (30%)*	100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Autres compétences	Savoir communiquer															
	Organiser son travail		✓							✓						
	Travailler en équipe						✓							✓		
	Exercer son jugement critique															

Séquence de communication au bulletin – École l'Équipage
PRIMAIRE 2026-2027 – Troisième cycle

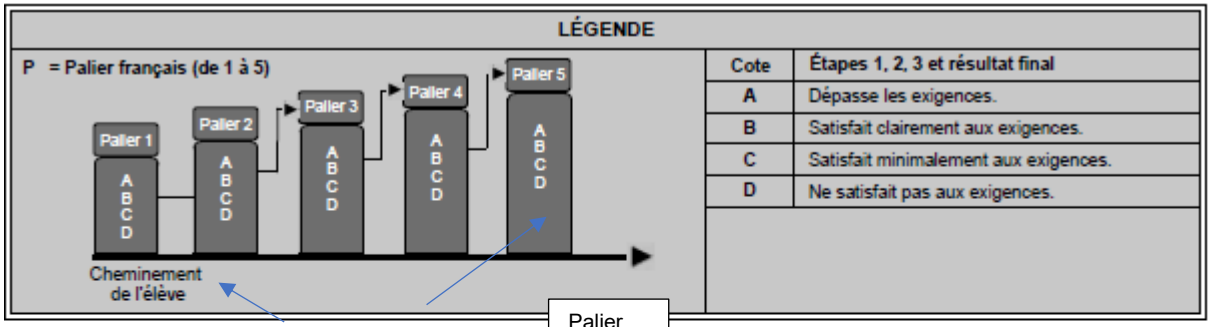
L'évaluation des élèves de cinquième et sixième année se fait à plusieurs moments pendant l'année. Vers la fin des étapes, une plus grande concentration d'évaluations est présente pour avoir un portrait complet des apprentissages selon les crochets notés dans les colonnes %. Des commentaires (C) peuvent être ajoutés pour préciser le résultat ou donner de l'information lorsqu'il y a absence de résultat. À la fin de la sixième année, le ministère de l'Éducation (ME) impose une épreuve en français (lecture et écriture) en mathématique qui inclut les deux compétences (Résoudre et Raisonner) dans un souci de régulation des pratiques. Ces épreuves valent 20% du résultat final.

			Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année							
			Étape 1		Étape 2		Étape 3			Étape 1		Étape 2		Étape 3			
Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)			%	C	%	C	%	C	*Précisions sur les commentaires*	%	C	%	C	%	C	*Examen MÉ (20% de l'année)*	*Précisions sur les commentaires*
Français	1.Lire	50	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	2.Écrire	30	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
	3.Communiquer oralement	20	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
Mathématique	1.Résoudre des situations-problèmes	30		✓	✓		✓		*Principalement sur l'utilisation des stratégies, des forces et des défis*		✓	✓		✓		ME	*Principalement sur l'utilisation des stratégies, des forces et des défis*
	2.Raisonner	70	✓		✓		✓			✓		✓		✓		ME	
Anglais	1. Interagir oralement en anglais	45		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
	2. Comprendre des textes lus et entendus	35		✓ (1)	✓		✓				✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
	3. Écrire de textes	20		✓ (1)	✓		✓				✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Science et technologie *7. Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique* *8. Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie* 9. *Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie*		100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			

Libellés sur le bulletin et pondérations dans la composition du résultat disciplinaire (sur 100*)		Bulletin : Première année							Bulletin : Deuxième année							
		Étape 1		Étape 2		Étape 3		Précisions sur les commentaires	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Examen MÉ (20% de l'année)	Précisions sur les commentaires
		%	C	%	C	%	C		%	C	%	C	%	C		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté 1. *Lire l'organisation d'une société sur un territoire* 2. *Interpréter le changement dans une société et sur son territoire* 3. *S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire*	100	✓		✓		✓			✓		✓		✓			
Éducation physique et à la santé 1. *Agir dans différents contextes d'activités physiques (33%)* 2. *Interagir dans divers contextes d'activités physique (33%)* 3. *Adopter un mode de vie sain et actif (33%)*	100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Culture et citoyenneté québécoise *Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles*	100		✓	✓		✓				✓	✓		✓			
Arts plastiques *5. Créer des images personnelles et médiatiques (70%)* *6. Apprécier des images (30%)*	100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Musique *5. Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)* *6. Apprécier des œuvres musicales (30%)*	100		✓ (1)	✓		✓		*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*		✓ (1)	✓		✓			*Commentaire suggéré étape 1 pour élève en difficulté.*
Autres compétences: Savoir communiquer																
Autres compétences: Organiser son travail			✓							✓						*En préparation pour le secondaire*
Autres compétences: Travailler en équipe																
Autres compétences: Exercer son jugement critique							✓							✓		

Cours *Intégration linguistique, scolaire et sociale* (ILSS)

Le cours ILSS est offert aux élèves allophones ou nouvellement arrivés inscrits en langue française pour la première fois. Dans le cours ILSS, les progrès de votre enfant se feront selon des paliers d'apprentissage de la langue française. Cette année, il franchira un ou deux paliers, selon la vitesse à laquelle il cheminera. Le cours ILSS se présentera ainsi dans le bulletin de votre enfant.



Palier évalué

2. RÉSULTATS

Français, langue d'enseignement Enseignant(e) :	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final
Communiquer oralement en français	2C	3D	3C	
Lire	3D	3A	3A	
Écrire	3D	3D	3B	
Résultat disciplinaire			3B	
Commentaires :				

Niveau atteint

Cours de français en modification temporaire

Votre enfant éprouve encore quelques difficultés à suivre le programme régulier en français. Dans le cours de français en modification temporaire, votre enfant est évalué selon des objectifs individualisés pour faciliter son acquisition du français comme langue d'enseignement. Il est évalué avec des cotes (A, B, C et D) en fonction des objectifs qui ont été ciblés pour lui. Votre enfant est évalué par rapport à ses propres progrès et à ses propres défis. Le cours de français en modification temporaire se présente ainsi dans le bulletin de votre enfant :

Français, langue d'enseignement, intégration et francisation Enseignant(e) :	Étape 1	Étape 2	Résultat final
Lire	C	C	
Écrire	B	C	
Communiquer oralement	C	C	
Résultat disciplinaire			
Commentaires :			

Voici les éléments à retenir pour bien comprendre le bulletin de votre enfant :

- Le français est évalué dans deux cours : le cours ILSS et le cours de français en modification temporaire ;
- Le cours ILSS est évalué selon des paliers de développement en lien avec l'acquisition du français ;
- Le cours de français en modification est évalué en fonction d'objectifs individualisés ;
- L'enseignant.e de votre enfant vous informera des objectifs ciblés pour votre enfant dans la section « Commentaires ».

Français	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**
Lecture		✓	✓
Écriture		✓	✓
Communication orale	✓		✓